

**Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la
biodiversité du Lac Tanganyika (RAF/92/G32)**

**Procès-verbal de la première réunion du Comité de Direction du
Projet**

Lusaka, 19-20 septembre 1996

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité
du Lac Tanganyika (RAF/92/G32)

Première réunion du Comité de Direction du Projet
Lusaka, 19-20 septembre 1996

Décisions et POINTS D' ACTION

(A inclure dans la version finale)

	Décision/Action:	Para. dans le procès-verbal:	Action par:

NB. Les annexes mentionnées dans le texte sont, en dehors de l'agenda corrigé, celles qui ont été distribuées aux participants lors de la réunion et ne sont donc pas incluses ici. Elles seront attachées à la version finale pour une circulation complète.

Ceux présents:

Burundi

Absent

Tanzanie

Mr E N Mugurusi - Director of Division of Environment
 Mr R P Yonazi - National Coordinator, Division of Environment

Zambie

Mr P L Mwamfuli - Permanent Secretary, Min. of Environment
 and Natural Resources
 Mr K Mbata - University of Zambia
 Mr J S Phiri - Director, Environmental Council of Zambia,
 National Coordinator

Zaire

Mr B K Mwauke - Secrétaire Général, Min. de l'Environnement
 Mr M Amule - National Coordinator, Min. de l'Environnement

UNDP

Mr G E Davis - Resident Representative, Zambia
 Dr P Chipungu - Programme Officer, Zambia
 Mr S Sisila - Assistant Resident Representative, Tanzanie

Le Secrétariat:

NRI

Mr T Bostock - Regional Manager Africa (Project Manager,
 GB)

PCU

Dr A Menz - Project Coordinator
 Dr K Banister - Project Scientific Liaison Officer (Rapporteur)

RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Veillez noter que le procès-verbal qui suit n'est pas une transcription mot pour mot mais représente un résumé des points principaux soulevés lors de la discussion et des décisions prises. Dans la mesure du possible, tous les commentaires sont groupés sous l'article de l'agenda auquel ils font référence indépendamment du moment auquel ils ont été exprimés au cours de la réunion.

Première journée, jeudi 19 sept. 1996, Mulungushi International Conference Centre

1. La réunion a été appelée à l'ordre par le Président *de facto*, Mr Gary Davis, le Représentant en Résidence de l'UNDP pour la Zambie.
2. Le Secrétariat a informé le Comité que la délégation du Zaïre avait été retardée mais devait arriver et qu'il était probable que la délégation du Burundi ne pourrait pas assister à la réunion à cause des circonstances dominant ce pays. Quoiqu'il en soit, le Secrétariat avait été informé par l'UNDP que la réunion devrait continuer si trois pays étaient présents. Le procès-verbal de la réunion sera envoyé dès que possible aux autorités burundaises pour leur information.
3. En raison des absences, le Président n'a pas ouvert la réunion officiellement et a suggéré que toute affaire courante soit différée jusqu'au lendemain. Il a souhaité la bienvenue à ceux qui étaient présents et a fait une allocution officieuse insistant sur l'importance de sauvegarder le Lac Tanganyika pour le bénéfice direct des états riverains et indirectement pour le monde.
4. Les délégués ont accepté qu'aucune discussion formelle ne pourrait avoir lieu avant le lendemain quand la délégation du Zaïre serait présente. Ils se sont mis d'accord également sur le fait que les délégations de Tanzanie et de Zambie auraient des discussions officieuses pour le reste de la matinée et peut-être aussi l'après-midi.
5. En fait, les discussions officieuses n'ont duré que le matin et les têtes des deux délégations ont rencontré le Représentant en Résidence de l'UNDP l'après-midi pour discuter de la procédure pour le lendemain et apporter des modifications à l'agenda.

Deuxième journée, vendredi 20 sept. 1996, Mulungushi International Conference Centre

Article 1: Bienvenue et appel à l'ordre par le Président, Mr Gary Davis, le Représentant en Résidence de l'UNDP pour la Zambie

6. Un nouvel agenda a été présenté avec un nouvel Article no. 2 "Election du Président". Mr Gary Davis (UNDP) a ouvert formellement la réunion et annoncé

qu'il agirait comme Président seulement pour les deux premiers articles de l'agenda; (Article 3, plus bas).

7. Au cours de ses remarques d'introduction (fournies au complet dans l'Annexe 1), il a insisté sur l'importance régionale et globale d'une masse d'eau douce aussi vaste que le Lac Tanganyika, faisant remarquer qu'il a une valeur économique directe pour les 7-10 million de personnes qui vivent autour du lac ainsi que pour les économies des pays qui l'entourent. Il a mis en garde qu'une opportunité similaire ne se représenterait peut-être pas et qu'il était important non seulement pour le projet de réussir à développer un plan de gestion efficace mais que le plan devrait être suivi hardiment et courageusement par tous les participants. Il a rappelé à la réunion que le but du Comité de Direction était de guider et de conseiller avec sagesse pour le bien du projet et du lac.

Article 2: Election du Président

8. Comme avait été convenu antérieurement, la Présidence a ensuite été passée à la tête de la délégation hôte, le Permanent Secretary (Secrétaire Permanent), Mr Peter Mwamfuli. Le nouveau Président a demandé à Mr Davis de rester afin de représenter les agences donatrices jusqu'à ce que son adjoint, Dr Chipungu, arrive.

Article 3: Modifications et adoption de l'agenda et de l'emploi du temps

9. L'agenda adopté est donné comme Annexe 2.

Article 4: Plan de travail du projet: résumé des activités clé du projet à ce jour

10. Un résumé des activités du projet jusqu'à la réunion actuelle avait été distribué au Comité antérieurement (Annexe 3) et a été utilisé comme base de la discussion.

11. Le Comité a indiqué l'absence d'un plan de travail d'ensemble dans le document présenté. Dr Menz a fait remarquer que le résumé du plan de travail du projet d'ensemble n'avait pas été préparé car la modification de l'agenda n'avait pas été suggérée avant la réunion. Quoiqu'il en soit, il a indiqué que l'on avait totalement adhéré au plan contenu dans le document d'offre du projet et que toutes les sections sur les études spéciales dans le Rapport de Début du Projet contenaient un planning des activités.

12. Le Comité a demandé qu'il fournisse un plan de travail du projet d'ensemble pour examen lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

13. En référence au document distribué, Dr Menz a résumé les activités principales du projet à ce jour et celles qui suivront à court terme. Il a particulièrement attiré l'attention sur:

14. la production des Examens de base qui avaient été distribués à la fin de l'année dernière; dont les versions complètes en français vont bientôt être disponibles;

15. le deuxième événement majeur qui a été l'Atelier de Début du Projet qui a eu lieu en mars dernier et qui a produit la base pour poursuivre le processus de planning des études spéciales et la production du brouillon du Rapport de Début du Projet qui doit être étudié par cette réunion; et

16. l'occurrence au cours d'août et de septembre de visites supplémentaires dans la région de tous les coordinateurs d'études spéciales et autres experts afin de consolider le processus de planning en collaboration avec les institutions régionales, surtout pour identifier la capacité actuelle en personnel et en installations et pour finaliser l'identification d'institutions homologues et d'organisations pour la phase d'étude spéciale du projet.

17. Au cours du dernier quart de 1996, l'on s'attend à ce que le planning soit finalisé et que les contrats de service soient rédigés, prêts pour le début des activités intenses sur le terrain au commencement de 1997. Egalement au cours de la dernière partie de 1996, le projet produira le Plan Stratégique Préliminaire comme indiqué dans les documents du projet. Celui-ci indiquera les pensées actuelles sur une stratégie d'ensemble à propos de la conservation collaboratrice régionale du lac et donnera tous les détails du travail des études spéciales et du rendement escompté.

18. En plus, le premier Rapport d'Analyse des Performances du Projet est en préparation pour le premier Examen Tripartite du projet, qui est l'outil de contrôle principal de UNOPS/UNDP/GEF. Le rapport doit être produit par les Coordinateurs du Projet et Nationaux au cours des quelques semaines à venir pour ensuite être livré à l'UNDP.

Article 5: Rapport de Début du Projet

Article 5.1: Concept d'ensemble du projet, but et stratégie

19. La délégation du Zaïre a attiré l'attention sur un nombre d'erreurs typographiques/grammaticales dans la version française et sur un nombre de contradictions entre les versions française et anglaise. La délégation a fourni au Secrétariat une liste écrite des corrections nécessaires afin qu'elles soient incluses dans la version finale du Rapport de Début du Projet.

20. Il a été décidé que la version finale du rapport devrait contenir un résumé exécutif.

Article 5.2: Gestion du projet

21. Tous les aspects sont couverts par les sous-titres suivants.

Article 5.2.1: Conséquences de la situation actuelle au Burundi

22. Le Secrétaire a attiré l'attention du Comité sur l'embargo actuel régional sur presque toutes les activités commerciales normales avec le Burundi qui a en fait mis fin, pour le moment du moins, aux opérations du projet au Burundi. Et bien que l'on espère une normalisation rapide, il est impossible de prédire combien de temps cela pourrait prendre. La stratégie actuelle du projet est de continuer les activités du projet dans les trois autres pays et de garder les participants du Burundi le plus au courant possible par l'intermédiaire du système de l'UNDP et du Coordinateur National. Comme l'on avait eu des indications de dernière minute comme quoi les délégués burundais pourraient peut-être venir à la réunion actuelle, l'on espère donc qu'ils pourront peut-être participer à la prochaine réunion.

23. La situation touche également le R/V Explorer qui est un vaisseau immatriculé au Burundi affrété à la FAO, avec son port d'attache à Bujumbura. La FAO a demandé aux autorités gouvernementales du Burundi et de la Tanzanie d'autoriser le déplacement du vaisseau de Bujumbura à Kigoma mais une décision finale n'a pas encore été reçue¹. La situation d'ensemble devra être analysée de près et réétudiée à chaque réunion du Comité de Direction.

24. La délégation zaïroise a noté que, à l'Atelier de Début du Projet, une grande partie de la discussion s'était concentrée sur la sécurité au Burundi et que l'on avait mentionné la possibilité de déplacer le QG à Bujumbura. Ceci était clairement hors de question pour l'instant. Le Comité a discuté de ce problème d'avantage et décidé que l'emplacement final de l'Unité de Coordination du Projet devrait être en Tanzanie pour éviter davantage d'interruptions.

Article 5.2.2: Responsabilités des pourvoyeurs de mise en œuvre

25. Le Secrétariat a expliqué que le rôle des sous-pourvoyeurs de mise en œuvre (c.-à-d. NRI) consistait essentiellement à conseiller, faciliter, coordonner et soutenir tous les aspects de ce projet complexe à tout moment nécessaire pour le bénéfice des pays riverains. Ceci comprenait l'action de fournir conseil et formation en méthodologies techniques, le développement d'une stratégie éducative globale correspondant au but du projet, la gestion du budget du projet et la coordination du projet dans son ensemble afin de maintenir une approche de collaboration régionale.

26. La Figure 4 dans le Rapport de Début du Projet avait pour intention de clarifier les liens entre les éléments multiples du projet. Pourtant, plusieurs membres du Comité ont pensé qu'elle manquait de clarté et qu'une figure montrant la structure de

¹ Depuis la réunion, les autorités du Burundi et de la Tanzanie ont accepté que le vaisseau soit déplacé à Kigoma. Ceci devrait avoir lieu vers la fin octobre.

gestion avec le Comité de Direction à sa juste place en haut de la pyramide serait plus appropriée et que ceci devrait être reflété dans le texte. L'on a demandé au Secrétariat d'effectuer les changements nécessaires et de les inclure dans la version finale du Rapport de Début du Projet.

27. Le représentant UNDP de Tanzanie a fait remarquer qu'il y avait encore un malentendu dans la région quant à l'appartenance du projet et que ceci était dû au fait que les pays n'avaient pas été consultés à propos du choix des sous-pourvoyeurs de mise en œuvre et que ce fait à son tour avait entraîné une confusion quant au rôle des institutions nationales et des agences principales vis-à-vis des agences sous contrat de l'extérieur.

28. Il a été décidé que, de façon à faciliter la clarification du rôle des sous-pourvoyeurs de mise en œuvre, la "description des services" dans le contrat NRI/UNOPS devrait être distribuée aux têtes des délégations de chaque pays.

Article 5.2.3: Rôles des institutions régionales

29. A propos du rôle des nombreuses institutions nationales qui ont des intérêts en jeu dans le projet, l'on a noté tout d'abord que la proposition de NRI a mis l'accent spécialement sur le rôle que le projet a de développer la capacité des institutions nationales. Deuxièmement, c'était malgré tout le cas que les rôles spécifiques et les fonctions des institutions diverses ne faisaient que commencer à émerger du processus de planning détaillé et que beaucoup dépendait de la capacité actuelle, des besoins en formation, des installations disponibles, etc.

30. En réponse à une question de la délégation zairoise quant aux visites récentes des coordinateurs des études spéciales, le Secrétariat a expliqué que les membres de toutes les missions avaient visité au moins Uvira et dans certains cas Kalemie et Moba accompagnés de collègues du CRH d'Uvira. Cependant, il a été remarqué qu'aucun d'eux n'avait eu l'occasion de visiter certaines des institutions basées à Kinshasa et que ceci devrait être rectifié lors de prochaines visites.

Article 5.2.4: Groupes de travail nationaux

31. La délégation tanzanienne a attiré l'attention du Comité sur le changement de Coordinateur National pour la Tanzanie. La personne maintenant en poste est Mr Rawson Yonazi de la Division de l'Environnement (Division of Environment).

32. A propos des groupes de travail nationaux il a été noté que le brouillon du Rapport de Début du Projet insistait à juste titre sur l'importance de ces groupes. Le rôle principal des groupes de travail nationaux était d'amener ensemble les principales institutions détentrices des enjeux à un niveau supérieur et autres groupes intéressés qui ne seraient pas forcément impliqués directement, de manière à échanger des informations et des points de vue et s'assurer d'une approche collaboratrice. L'on a

demandé à ce Comité de considérer la composition de ces groupes et combien de fois ils devraient se rencontrer, peut-être 2-3 fois par an.

33. De plus, le Comité a décidé qu'il était essentiel qu'ils soient formalisés et que les réunions à venir aient un agenda défini avec un procès-verbal qui devrait être copié au Coordinateur du Projet pour information et direction. Après une discussion, il a été décidé que les groupes de travail devraient consister d'un cœur de 10 membres qui devraient être choisis par chacun des pays et que des membres supplémentaires pourraient être cooptés sur une base *ad-hoc* quand nécessaire. Pour assurer une coordination efficace, il a été décidé que les groupes devraient se réunir 4 fois par an. L'on a insisté sur le fait que les Coordinateurs Nationaux avaient pour rôle essentiel d'assurer le bon fonctionnement des Groupes de Travail Nationaux.

34. La question du paiement pour la présence aux réunions des groupes de travail a été soulevée. Il a été suggéré que sans paiement les personnes ne viendraient pas aux réunions ou le feraient sans enthousiasme ou sans beaucoup de participation.

35. Le Secrétariat a fait remarquer qu'une "allocation de présence" pour assister aux groupes de travail nationaux ne serait pas normalement autorisée par les réglementations de l'UNDP, sauf si bien sûr un voyage d'une longue distance était nécessaire, au quel cas subsistance serait payée. La convocation et la présence à de telles réunions est généralement considérée comme faisant partie de la contribution en espèces de chaque pays et vue comme une partie normale du travail des personnels gouvernementaux concernés.

36. L'on a fait remarquer que les gouvernements bénéficiaires ont très peu d'argent et dans certains cas auraient des difficultés à payer les frais de convoquer de telles réunions et que, de plus, l'idée d'une contribution gouvernementale en espèces dans le document du projet fait seulement référence aux salaires de base et que la présence à de telles réunions serait considérée par beaucoup comme une obligation supplémentaire qui devrait justifier un paiement supplémentaire.

37. Le Représentant en Résidence de l'UNDP pour la Zambie a fait remarquer que la ligne de conduite de l'UNDP ne permet pas de payer des fonctionnaires pour faire leur travail normal. Il a insisté que le projet est pour les pays, pas pour l'UNDP, et qu'ils devraient avoir cela en tête pour tous les aspects de la participation gouvernementale; il est important que les pays contribuent eux-mêmes. Il a expliqué que si le Comité désirait poursuivre cette question, le Représentant en Résidence de l'UNDP pour la Tanzanie (en tant que pays hôte) devrait être contacté.

38. Le Secrétariat a suggéré qu'une façon de progresser serait si l'UCP rédigeait des contrats/mémoires d'entente avec les agences principales pour la fourniture d'une variété de services au projet qui pourraient être considérés comme en plus de leurs activités normales. Un tel contrat devrait être approuvé par l'UNOPS mais l'on pensait qu'un tel arrangement serait acceptable. Le Comité a **décidé** que le Secrétariat devrait poursuivre ce point et faire un rapport à la prochaine réunion.

Article 5.2.5: Comité de Direction

39. Le Secrétariat a rappelé aux délégués que le Comité de Direction n'avait pas encore été formellement constitué et que cette réunion extraordinaire devait le faire. La Présidence avait déjà été passée de l'UNDP au représentant d'un des pays comme prévu. Les personnes présentes devaient maintenant décider de la composition future du Comité de Direction, c.-à-d. les membres votants, les observateurs, quel niveau de présence formerait un quorum et la fréquence des réunions.

Composition

40. Le Comité a décidé que la délégation de chaque pays devrait consister d'un maximum de quatre membres dirigés par le Secrétaire Permanent du ministère principal de chaque pays soutenu par le Coordinateur National et deux autres officiels de haut rang.

41. A propos du rôle des officiels de l'UNDP dans le Comité, Dr Chipungu (le Représentant de l'UNDP, Zambie) a expliqué que l'UNOPS ayant décidé que l'UNDP devrait aidé la mise en place de ce projet, il s'attendrait à ce qu'ils soient des membres non-votants agissant comme "les yeux de l'UNOPS" et représentant également les différents pays où le projet a lieu. Quoiqu'il en soit, le Comité a décidé que les représentants de l'UNDP des quatre pays concernés devraient être des membres à part entière comme indiqué dans le document du projet. Cela garantirait que les décisions soient obligatoires des deux côtés et que le Comité de Direction soit donc un groupe effectif de décision tactique pour le projet, surtout lorsqu'il s'agirait de faire des recommandations à l'UNDP. Les représentants de l'UNDP présents ont accepté ceci.

42. Le Coordinateur du Projet serait le Secrétaire Exécutif aux réunions, assisté par le Responsable de la Liaison Scientifique.

43. Des observateurs seraient invités sur une base *ad-hoc* lorsque cela serait nécessaire.

Quorum

44. Les délégués ont décidé que la présence de trois pays membres constituerait un quorum.

Fréquence

45. Il a été décidé que le Comité devrait se réunir deux fois par an et que l'UCP aiderait à décider des dates exactes de façon à ce qu'elles correspondent au plan de travail et à la soumission de rapports à l'UNOPS. Une réunion par an coïnciderait avec l'examen Tripartite comme requis dans le document du projet.

Termes de Référence

46. Le Comité a désiré apporter certains changements aux termes de référence donnés dans le document du projet. Les termes de référence modifiés sont les suivants:

- fournir la direction d'ensemble du projet;
- analyser le progrès du projet et les activités nationales variées, s'assurant d'une approche régionale intégrée;
- diriger sur des questions de ligne de conduite, et surveiller l'utilisation et la disponibilité de personnel homologue;
- approuver le planning future et faire des recommandations à l'agence exécutive à propos des changements dans les emplois du temps du projet, les dépenses et les budgets qui pourraient être nécessaires de temps en temps;
- offrir direction et soutien au Comité Consultatif de Conseil Technique et au Coordinateur du Projet.
-

Présidence

1. Il a été décidé que la Présidence serait retenue par chaque pays à son tour pour une durée d'un an, commençant avec le détenteur actuel, la Zambie.

Article 5.2.6: Comité Consultatif de Conseil Technique du Projet

2. Le Comité a discuté de la proposition présentée par le Secrétariat et décidé du format suivant pour le Comité Consultatif de Conseil Technique:

Composition

- quatre scientifiques environnementaux de haut rang (un par pays);
- les coordinateurs du consortium principal pour les combinaisons des trois études spéciales suivantes:
 - éducation socio-économique et environnementale,
 - sédiment et pollution et biodiversité,
 - biodiversité et pratiques de pêche;
- responsables supérieurs de la recherche des quatre bases au bord du lac;
- les coordinateurs nationaux;
- l'unité de coordination du projet.

1. Le cœur du Comité consisterait donc de 21 membres. D'autres experts pourraient être cooptés sur une base *ad-hoc* quand ce serait nécessaire.

Fréquence

2. Le Comité devrait se réunir deux fois par an.

Présidence

3. Le Président ne devrait pas être le Coordinateur du Projet comme indiqué dans le document du projet mais un environnementaliste éminent élu parmi les membres du Comité Consultatif de Conseil Technique.

Termes de Référence

4. Comme indiqué dans le Rapport de Début du Projet.

Article 5.2.7: Forces d'intervention régionales

5. Le Comité a accepté les commentaires du Rapport de Début du Projet sur ces groupes notant qu'il était encore trop tôt pour décider de leur composition exacte. De plus, il a été signalé que la plupart des études spéciales envisageaient des ateliers régionaux tôt dans leur mise en place et que ceux-ci constitueraient en fait la première réunion des différentes forces d'intervention. Leur rôle principal serait la formation et la standardisation des méthodologies, l'échange d'information et d'expériences et la mise en commun des données afin de garantir l'uniformité de l'approche au travers de la région.

Article 5.3: Etudes spéciales

6. Le Coordinateur du Projet a réitéré les directives qui avaient été envoyées aux Coordinateurs Nationaux pour une réponse aux sections des études spéciales du Rapport de Début du Projet. Celles-ci indiquaient que les commentaires sur les questions techniques seraient probablement de trois ordres principaux: a) erreurs factuelles simples; celles-ci pourraient être faxées directement au Coordinateur du Projet ou passées par écrit au Comité de Direction; b) besoin de clarification ou commentaire sur le détail technique - ceux-ci devraient être faxés au Coordinateur du Projet qui les enverrait aux coordinateurs des études spéciales pour qu'ils soient inclus dans le rapport ou la correspondance qui suivrait et finalement; c) toutes les questions importantes que les propositions techniques pourraient soulever qui pourraient occuper correctement le Comité de Direction.

7. Acceptant ces lignes de conduite et notant que le Comité n'aurait pas à s'occuper du détail des propositions techniques, le Comité a décidé de s'occuper des six études spéciales ensemble dans le cadre de cet article.

8. Les points principaux qui ont été soulevés sont:

- Le Zaïre est en train de développer un plan national et un inventaire de la biodiversité que le projet GEF est le bienvenu à utiliser.
- Les données du projet FAO/FINNIDA LTR devraient être utilisées à fond car les deux projets étaient comparables de certains points de vue.
- La question de compatibilité et d'appartenance des données pour toute la région a été soulevée. Le Secrétariat a expliqué que toutes les bases de données seraient copiées dans chacun des quatre pays utilisant les mêmes systèmes.

- La question du destin des échantillons biologiques emportés pour examen hors de la région a été posée: un tel matériel resterait la propriété du pays d'origine et ne serait emporté que par l'intermédiaire des voies établies au sein de chacun des états riverains.
- L'on a demandé une clarification à propos de l'appartenance de l'équipement du projet pendant et après le projet: pendant le projet, tout l'équipement est la propriété de l'UNDP bien que ce soit l'habitude à la fin d'un projet que l'UNDP transfère l'équipement au pays bénéficiaire. Pourtant, son destin pourrait aussi dépendre de savoir si certains aspects du travail actuel continuent à être financés par l'UNDP. Dans ce cas, l'équipement irait avec le financement.
- Le Comité a décidé que les bases de données du projet devraient comprendre les noms locaux de la faune et de la flore ainsi que les noms scientifiques.
- L'on a demandé clarification sur la raison de l'utilisation par le projet du R/V Explorer plutôt que d'un autre vaisseau sur le lac ou que d'en construire un pour le projet.

1. Il a été expliqué que l'on avait assumé au départ qu'il serait possible dans le cadre du contrat entre agences avec la FAO que le vaisseau soit cédé au projet au même tarif d'affrètement. Quoiqu'il en soit, à cause de détails contractuels, cela n'a pas été possible mais un accord a maintenant été établi entre la FAO et les propriétaires pour que le vaisseau soit utilisé aussi bien dans le cadre du contrat entre agences que pour d'autres besoins du projet, à un prix acceptable pour un tel vaisseau. Le R/V Explorer est de loin le meilleur, en fait probablement le seul, vaisseau sur le lac avec la capacité de faire les croisières scientifiques sur tout le lac du type envisagé pour le projet. Plusieurs alternatives sont malgré tout disponibles pour des études côtières plus localisées. Il a été noté que les \$200,000 alloués à la location du vaisseau étaient détenus par l'UNOPS et ne faisaient pas partie du budget du projet géré par NRI. La possibilité de construire un nouveau vaisseau était hors de question en vue du coût élevé.

Article 5.4: Activités inter-sectorielles et soutenables

2. Il n'y a pas eu de commentaire réel ou de requête pour des changements dans cette section du Rapport de Début du Projet.

Article 5.5: Formation et développement de la capacité

3. L'on a fait remarquer que certaines copies de la version anglaise du Rapport de Début du Projet n'avaient pas les pages 90-96 contenant l'information sur ce point.

Le Secrétariat a présenté ses excuses pour cette omission. En attendant, une esquisse des éléments principaux a été présentée au Comité.

4. La délégation zairoise a stressé l'importance de cet élément du projet, indiquant que plus de scientifiques que le nombre actuel disponible étaient nécessaires pour protéger le lac. Les écoles devraient être contactées pour qu'elles mettent en place des cours sur l'écologie et il serait peut-être possible que les élèves les plus âgés aident les scientifiques dans leur travail de routine de manière à stimuler leur intérêt et qu'ils se sentent donc impliqués.

5. L'on a demandé s'il serait possible d'obtenir plus d'argent pour financer cet élément. Le Secrétariat a indiqué qu'il ne serait pas possible de demander des fonds supplémentaires et que si l'on allouait plus d'argent à cet élément cela voudrait dire moins d'argent ailleurs et que de tels déplacements de fonds étaient probablement prématurés tant que l'on avait pas établi l'étendue exacte du programme de formation dans le cadre de l'allocation budgétaire actuelle.

6. Le Comité s'est mis d'accord sur la proposition, contenue dans le Rapport de Début du Projet, de travailler de près avec les cours de formation de la conservation qui seront organisés dans la région par l'intermédiaire de l'organisation IDEAL (International Decade for East African Lakes: Décennie internationale pour les lacs de l'Afrique de l'est).

7. Il n'y a pas eu d'autres commentaires.

Article 5.6: Budget du projet et rémunération du personnel régional

Budget

8. Des tableaux détaillant le budget du projet et un document sur la discussion de fond à propos des arrangements sur les contrats du personnel du projet ont été présentés par le Secrétariat (Annexe 4). Il a expliqué que NRI avait développé un système informatique pour gérer le budget complexe de façon à ce que les conditions strictes de l'UNOPS sur le contrôle budgétaire soient respectées et que, de plus, des résumés clairs de dépenses dans le cadre de chaque ligne budgétaire puissent être fournis au Comité de Direction avant les réunions à venir. Il a dit qu'il avait reçu une requête de l'un des coordinateurs nationaux demandant d'indiquer les allocations pour chaque pays, cependant cela n'était pas possible car le budget original avait été établi à partir des besoins globaux de chacun des thèmes principaux du projet plutôt que pays par pays. Quoiqu'il en soit, assurer la division équitable des fonds disponibles ainsi que le bon rendement-coût faisait partie des responsabilités de NRI vis-à-vis de l'agence exécutive et des états riverains. Le Secrétariat a fait remarquer qu'un budget plus détaillé serait disponible dès que les plans de travail des études spéciales seraient complétés.

9. La plupart des dépenses jusqu'à présent ont consisté de la préparation des examens de base et la mise en place des bureaux et de l'infrastructure. L'on attend de

distribuer aux bureaux au bord du lac les véhicules et une partie de l'équipement informatique. La livraison des véhicules destinés pour Bujumbura a été retardée en attendant le relâchement de l'embargo actuel.

10. Le Président a désiré savoir si le Comité de Direction pourrait changer les lignes budgétaires. D'après ce que le Secrétariat avait compris, cela serait possible au sein des lignes budgétaires si une justification était fournie à l'UNOPS, p. ex. déplacer une partie des fonds alloués pour l'instant au coût du personnel régional dans le cadre de l'étude spéciale sur la biodiversité vers, disons, la pollution, mais que des déplacements d'une ligne budgétaire majeure à une autre ne seraient pas possibles à ce stade.

11. Pour répondre à une série de questions du groupe, le Secrétariat a offert les clarifications suivantes:

12. les déplacements régionaux font référence à tout voyage au sein de la zone des états riverains mais exclue les voyages d'Europe aller-retour, etc.;

13. les dépenses pour les postes d'agrégés outre-mer commenceront dès que les besoins de formation et la stratégie complète sur la formation seront développés;

14. les budgets pour le personnel régional ont été décidés sur la base d'une idée générale des besoins plutôt qu'à partir de détails spécifiques et il n'y a donc pas à ce stade de nombre fixe de personnes employées au niveau régional pour le projet. Cela dépendra beaucoup des besoins des études spéciales et des taux salariaux décidés.

15. Des questions ont été posées à propos de la possibilité de réviser la ligne budgétaire sur l'équipement et les services de manière à refléter la nature géographique du projet, surtout en vue du fait que Bujumbura est au bord du lac mais les autres sites au bord du lac sont éloignés des capitales et donc des bases de la coordination nationale. L'inquiétude principale concernait le besoin d'un mode de transport. Il a été noté qu'il n'y avait pas pour l'instant de réserve spécifique dans le budget mais que dès que les besoins en équipement pour les études spéciales, etc. seraient finalisés et leurs coûts établis, l'on présenterait ce problème à l'UNOPS pour obtenir la ré-allocation des fonds restants. Sur le même point, le Comité s'est mis d'accord pour dire que ceci devrait inclure des équipements de bureau tels que des ordinateurs en plus des véhicules.

Provision de Services et Rémunération

Article 5.6.1: Personnel des institutions gouvernementales et coordinateurs nationaux

16. La proposition présentée au Comité (Annexe 5) par le Coordinateur du Projet a formé la base de cette discussion.

17. Le Comité s'est opposé à l'utilisation du terme "personnel de soutien du projet" dans le document quand l'on faisait référence au personnel régional. Le Secrétariat a fait remarquer que l'intention était de sous-entendre un soutien pour le projet dans le sens de son but d'ensemble et comprenait tous ceux qui étaient impliqués, aussi bien le personnel régional que de l'extérieur, mais a été d'accord pour dire que le terme pouvait donner une fausse impression et ne serait plus utilisé à l'avenir.

18. A propos de la phrase proposée "allocations liées à la performance", le Secrétariat a expliqué que ces mots étaient basés sur le seul autre modèle comparable des NU dans la région qui était le projet FAO/LTR. Il a insisté sur les points principaux pertinents à ce sujet, en particulier le fait que des suppléments de salaire directs ne pourraient pas être payés à des fonctionnaires assignés au projet pour l'exercice de leurs fonctions normales et que tout paiement pour des tâches supplémentaires liées aux activités du projet devrait être proportionnel à leurs salaires actuels de manière à ce que des altérations excessives ne soient pas introduites au sein d'une des institutions quelle qu'elle soit. Il a aussi fait remarquer le besoin d'une échelle au niveau régional.

19. Les délégués de la Tanzanie et de la Zambie ont exprimé fermement leur opinion comme quoi les taux proposés étaient beaucoup trop bas et qu'il ne serait pas possible de recruter les meilleurs scientifiques gouvernementaux s'ils devaient travailler pour des sommes aussi basses. Ils ont suggéré que les sommes proposées n'étaient pas réalistes et, bien qu'elles soient basées sur les taux de LTR, ils ont mis en question à quel point ceux-ci assureraient efficacement un travail efficace pour ce projet.

20. Le Secrétariat a expliqué que l'entendement général pour de tels projets était que, une fois assigné à un projet, le travail nécessaire ferait partie des tâches normales d'un fonctionnaire et qu'en conséquence aucun paiement supplémentaire n'avait lieu d'habitude. Ce serait bien sûr différent si l'individu concerné était indépendant et avait un contrat dans ce sens. Des allocations de subsistance seraient bien sûr payées aux employés gouvernementaux pour des voyages sur le terrain comme indiqué dans le document de fond.

21. Les représentants de l'UNDP présents ont fait remarquer que l'UNDP aurait besoin de voir la logique de l'argument pour des paiements supplémentaires et ne permettrait pas, dans aucune circonstance, des sommes excessives. Pour les employés non gouvernementaux et les conseillers, le système des NU a des taux établis que le projet pourrait utiliser comme guide.

22. Le Président a requis des suggestions sur les taux appropriés. L'une des suggestions a été que, pour la Zambie du moins, l'allocation gouvernementale de déplacement pourrait être utilisée - cela équivaldrait à \$56 par jour. Une autre

suggestion a été que les taux proposés soient à la semaine plutôt qu'au mois. Le Coordinateur du Projet a indiqué qu'il serait utile d'essayer d'établir des critères plutôt que d'offrir des propositions au hasard.

23. A propos des paiements aux Coordinateurs Nationaux (CNs) pour des tâches supplémentaires, surtout celles liées à la liaison au sein des institutions et l'organisation des réunions des Groupes de Travail Nationaux, le point de vue du Président a été que le taux proposé (le même que pour un chercheur de haut niveau, c.-à-d. \$100 par mois) était raisonnable. Pourtant, d'autres ont pensé que cette somme n'était pas du tout réaliste si l'on voulait que les CNs fassent le travail avec enthousiasme et qu'une somme aux alentours de \$500 à \$1,000 par mois serait plus appropriée.

24. Il a été suggéré que le Secrétariat présente une demande d'augmentation des taux à l'UNDP.

25. Le Secrétariat a fait remarquer que de tels chiffres ne seraient pas possibles si l'on tenait compte des règlements de l'UNDP mentionnés plus tôt et a fait remarquer que \$1,000 par mois pour les CNs coûterait environ \$200,000 au projet qui seraient difficiles à justifier. Le Secrétariat a suggéré qu'une alternative possible à propos des CNs serait de proposer aux donateurs que les CNs devraient être financés par le projet (bien que cela obligerait à changer le document du projet) de façon à ce que les CNs deviennent des employés du projet à part entière. Le Comité a pensé que cela représentait un changement trop radical des arrangements établis pour le projet.

26. Les représentants de l'UNDP ont indiqué que les procédures devraient être suivies mais qu'il serait peut-être possible de discuter de cas spéciaux. Le budget est limité, donc des décisions devraient être prises sur quelles parties le Comité serait prêt à perdre ou à diminuer en qualité. De plus, les NU sont contre des suppléments élevés car cela va contre le principe d'action soutenable. Il est nécessaire de penser au futur et à ce que nous essayons de réussir à faire à long terme. Le mieux serait probablement de calculer les allocations liées à la performance comme un pourcentage des salaires actuels.

27. Le projet du Lac Victoria a été discuté comme un précédent possible mais sa structure et son fonctionnement n'ont pas été jugés suffisamment proches pour servir de guide.

28. Le Secrétariat a proposé, comme il a été suggéré dans le document de fond, que le mieux serait probablement que les services (y compris le personnel) des institutions gouvernementales soient fournis dans le cadre d'un Mémoire d'Entente entre le projet et l'institution et que ceci comprendrait un contrat global complet, y compris par exemple dans le cas des agences principales, la provision de carburant et de faux frais, avec des termes de référence spécifiques et un planning de ce qui pourrait être délivré. Un soin particulier devrait être pris pour s'assurer que tout était acceptable pour l'UNDP et que tout paiement au personnel serait pour des tâches liées aux études spéciales.

29. A propos du carburant suggéré et autres paiements aux agences principales, le Comité a pensé que les 100 litres de carburant suggérés étaient adéquates mais que plus de \$50 seraient nécessaires pour les faux frais.

30. Le Comité a accepté que le Secrétariat devrait transmettre les points de vue du Comité aux autorités pertinentes, rédiger les Mémoranda d'Entente appropriés et faire un rapport à la prochaine réunion. En attendant, tout accord intérimaire nécessaire au progrès des activités du projet utiliserait les taux proposés qui pourraient être ajustés plus tard.

Article 5.6.2: ONGs/Conseillers individuels recrutés directement

31. Le Comité a accepté les propositions et les commentaires du document de fond.

Article 6: Résumé des recommandations et adoption du Rapport de Début du Projet

32. Le Président a réitéré brièvement les décisions principales prises et a demandé l'acceptation du Rapport de Début du Projet sujet aux changements décidés.

33. Le Comité a adopté le Rapport de Début du Projet.

Article 7: La prochaine réunion du Comité de Direction - présidence, lieu, date

Présidence

34. La Présidence a déjà été décidée dans le cadre de l'article de l'agenda 5.2.5.

Lieu

35. La délégation du Zaïre a proposé que la prochaine réunion du Comité de Direction ait lieu en Tanzanie. Ceci a été accepté ainsi que la suggestion du Secrétariat qu'elle ait lieu dans la ville d'Arusha où des installations de traduction simultanée sont disponibles.

Date

36. Il a été décidé que, comme indiqué dans le document du projet, elle devrait coïncider avec l'Examen Tripartite prévu pour fin décembre - début janvier 1997, en fonction de la complétion du Rapport d'Analyse des Performances du Projet et de la réaction obtenue. Une date provisionnelle de la deuxième semaine de janvier 1997 a été décidée.

37. Le Président a demandé à ce que tous les documents soient distribués en temps utiles.

Article 8: Toute autre question

38. La délégation du Zaïre a demandé quelle serait la date de l'atelier légal proposé.

39. Le Secrétariat a expliqué que l'on avait espéré qu'il aurait lieu en décembre cette année mais, ni la date, ni l'endroit n'avaient été fixés car à ce jour il n'avait reçu que les noms des participants pour la Zambie. Il a demandé que les autres pays nomment leurs participants le plus tôt possible.

40. La délégation de la Tanzanie a demandé si les 100 litres de carburant pourraient être utilisés immédiatement pour faciliter les besoins actuels. Le Secrétariat a pensé que cela serait possible.

41. Le Secrétariat a demandé que le Comité le guide à propos du recrutement des "postes régionaux". Il a expliqué que la structure actuelle du projet nécessitait un petit nombre de postes qui devaient opérer dans les quatre pays au travers de la région. L'un de ces postes était pour un socio-économiste régional. Il a fait remarquer que la réponse à une demande de CVs pertinents avait été complètement nulle, principalement parce qu'il était très difficile de trouver des personnes qui étaient à la fois totalement bilingues en anglais et français et avaient suffisamment d'expérience des pays francophones et anglophones pour agir efficacement dans toute la région. De plus, les logistiques d'une telle personne essayant d'opérer dans toute la région étaient remplies de difficultés à cause du manque de transport facile au sein du bassin hydrographique du lac.

42. Il a suggéré qu'il serait peut-être préférable d'employer plus d'une personne, chacune couvrant un seul pays, ou d'avoir une personne couvrant les pays francophones et l'autre les pays anglophones.

43. Le Comité a accepté que cela serait la meilleure approche et a décidé que le Secrétariat devrait la poursuivre.

44. Mr Mugurusi a remercié le Président pour son excellent contrôle de la réunion et le Secrétariat pour avoir aidé le Comité de Direction à arriver à ses conclusions. Ses remarques ont été chaudement endossées par tous les membres.

Comme il n'y avait rien d'autre, le Président a terminé la réunion.

1.